



Être **Référent Santé Sécurité** au **Travail (RSSCT)**

RESSOURCES HUMAINES / GESTION DU PERSONNEL / PAIE - 2020

La formation en résumé

Depuis le 1er juillet 2012, l'employeur, quelle que soit la taille et le secteur de son entreprise, doit désigner un référent en santé et sécurité du travail (RSSCT), déjà compétent ou formé spécifiquement : il peut faire partie des effectifs de l'établissement ou bien appartenir à une structure externe d'un service de Santé du Travail Inter-entreprise ou à un organisme professionnel de prévention.

En interne, peuvent être désignés RSSCT :
tout collaborateur d'entreprise intéressé quelque soit sa fonction ou son positionnement, élu ou suppléant du CSE, Délégué du personnel.

Le référentiel choisi est celui utilisé pour la formation des anciens représentants du personnel au CHSCT, conforme à celui imposé par la DIRECCTE en la matière. Une attestation réglementaire spécifique est d'ailleurs remise à chaque participant à l'issue de la formation, dès lors que l'évaluation des compétences acquises le permettra.

Cette action de formation est obligatoirement inscrite au Plan de Développement des Compétences de l'entreprise.

OBJECTIFS :

- Appréhender le fonctionnement et les rôles d'un RSSCT.
- Maîtriser la détection des risques et savoir calculer une criticité.
- Savoir établir un plan de prévention, le document unique et la feuille individuelle
- Savoir exercer le droit à l'information et à la consultation du RSSCT.

PARTICIPANTS :

- Responsable RSSCT désigné par l'entreprise : tout collaborateur d'entreprise intéressé quelque soit sa fonction ou son positionnement, élu ou suppléant du CSE (indépendamment de la taille de l'entreprise), Délégué du personnel.

PRÉ-REQUIS :

- Avoir été désigné RSSCT et avoir une appétence naturelle pour les questions de santé et sécurité au travail.



1 395 €

(non assujetti à la TVA)



3 jours (21 heures)



Training

ÉCOLE PRATIQUE

formationpro@ecolepratique.com

04 91 14 26 80

ecolepratique.com

TÉLÉFORMATION
SPÉCIAL COVID-19 | CONFINEMENT

Formations

100% À DISTANCE



Formations éligibles au nouveau dispositif FNE Formation renforcé

(Financement par l'État de la formation des salariés en activité partielle)

LE PROGRAMME

L'ENVIRONNEMENT DU RSSCT

- Les différents organes dans l'établissement
- Les acteurs internes/externes de la prévention
- La responsabilité civile et pénale
- Les obligations d'évaluation des risques

LE RSSCT

- Les principes de la prévention
- Le rôle du RSSCT
- Les moyens du RSSCT
- La fiche individuelle
- Le document unique
- Le plan de prévention
- Le droit d'alerte et de retrait

LES RISQUES

- Les accidents du travail et l'enquête accident (arbre des causes)
- Les maladies professionnelles
- L'étude d'un poste de travail et notion d'ergonomie de postes
- Déplacements aux postes et infrastructures avec les élus
- La criticité des risques

L'IDENTIFICATION DES RISQUES

- Bruit - TMS - Vibrations - Amiante
- Produits chimiques
- Chutes
- Activités physiques
- Electricité
- Incendie - Stockage - Circulation - Risques routiers - Risques psychosociaux - Gestes et postures

L'ORGANISATION

- Les réunions, organisation, ODJ et PV
- Savoir prendre la parole et préparer ses messages

EVALUATION DES ACQUIS SUBORDONNANT LA REMISE D'UNE ATTESTATION RÉGLEMENTAIRE SPÉCIFIQUE

QCM de questions.w

En cas d'échec à l'évaluation des compétences, l'attestation ne pourra être remise.

Les + de la formation :

- Formateur expérimenté et issu de la profession, agréé par la DIRECCTE PACA.
- Mise en situation des participants avec la manipulation de modèles anatomiques pour les gestes et postures.
- Mise en situation des participants avec l'utilisation de matériel de cartographie des risques.



MOYENS PÉDAGOGIQUES ET D'ENCADREMENT

MOYENS PÉDAGOGIQUES :

- Formation à distance (classe virtuelle) synchrone avec alternance d'apports théoriques et pratiques par pédagogie active.
- Espace collaboratif en mode projet pour échanges, analyses de pratiques, mises en situation et cas réels d'entreprises avec suivi asynchrone.
- Supports de formation numériques aux participants.
- Groupe de 10-12 participants maximum.

SUIVI ET ÉVALUATION DE LA FORMATION :

- Élargement de présence par processus de signature digitale.
- Acquis évalués en cours et en fin de formation.
- Évaluation de satisfaction par les participants et un tour de table collectif est réalisé avec le formateur en fin de formation.